



PREAMBULE

Les présentes CGV sont applicables entre la société SASU LITCHI VIDEO au capital de 4000€ immatriculée au R.C.S de Créteil sous le numéro 828 601 641, dont le siège social se trouve au 200 rue Edouard Tremblay, escalier C, 94400 Vitry-sur-Seine (ci-après « LITCHI VIDEO») et le client, qui est la personne physique ou morale identifiée comme telle sur le(s) bon(s) de commande qui lui sont adressés par LITCHI VIDEO (ci-après le « CLIENT »).

LITCHI VIDEO est une agence spécialisée dans la production de vidéos explicatives animées ou dessinées. Les présentes Conditions générales associées à la validation par le CLIENT des devis émis par LITCHI VIDEO forment le Contrat passé entre LITCHI VIDEO et le CLIENT. **Elles prévalent sur toutes Conditions générales d'achat, de vente ou documents particuliers propres au CLIENT, ce que le CLIENT reconnaît accepter en validant le devis qui lui a été soumis.**

Les présentes conditions générales de vente pourront être modifiées à tout moment par LITCHI VIDEO, sous réserve d'en informer préalablement le client, qui disposera d'un délai de 8 jours pour en refuser l'application aux commandes en cours.

ARTICLE 1 – OBJET

Les présentes **CGV** ont pour objet d'établir les modalités selon lesquelles LITCHI VIDEO fournira au CLIENT les prestations de services demandées par ce dernier et formalisées par un devis accepté par le CLIENT ou un bon de commande récapitulatif émis par le CLIENT, étant précisé comme évoqué au Préambule des présentes que les Conditions générales de vente de LITCHI VIDEO prévalent sur toutes Conditions générales d'achat, de vente ou documents particuliers que le CLIENT pourrait avoir.

ARTICLE 2 – VALIDITÉ DE L'OFFRE – PRISE DE COMMANDE

LITCHI VIDEO adresse au CLIENT un devis qui précise les offres de service proposées au CLIENT ainsi que leurs modalités et prix.

La signature du devis par le CLIENT, ou l'acceptation du devis par un écrit (y compris courrier électronique) du CLIENT, rend la commande ferme et définitive. La date de signature du devis ou d'acceptation de la commande devient alors la date officielle du Contrat.



ARTICLE 3 – ENGAGEMENT DES PARTIES

3.1 Devoir de coopération

LITCHI VIDEO fournira au CLIENT dans les délais convenus les services spécifiés dans le devis qui a été validé par le CLIENT, dans la mesure où ce dernier aura respecté son devoir de coopération avec LITCHI VIDEO, cette coopération et le respect du planning convenu au démarrage de la prestation de service étant indispensable pour permettre la bonne réalisation de celle-ci.

Le CLIENT reconnaît par ailleurs et conformément aux usages de la profession que LITCHI VIDEO n'est tenue que d'une obligation de moyens.

3.2 Les modifications du script et du story-board suite à leur validation sont facturées

Le CLIENT comprend et reconnaît qu'aucune modification du texte de la vidéo ne pourra être demandé après qu'il ait donné sa validation sur ce texte, sauf à devoir supporter des frais tels que précisés dans l'article « Les tarifs » des présentes CGV. Il en va de même pour la validation du story-board qui ne pourra après validation par le CLIENT être modifié qu'avec l'accord de LITCHI VIDEO et moyennant financement supplémentaire tel que précisé dans la rubrique « Les tarifs » des présentes CGV.

3.3 Dépassement de la durée de la vidéo convenue dans le devis

Le CLIENT en validant le devis proposé par LITCHI VIDEO déclare avoir bien compris que les tarifs des prestations proposées tiennent compte de la durée de la vidéo.

En cas de dépassement de la durée fixée dans le devis d'origine tel que validé par le CLIENT, ce dernier comprend et accepte l'application de tarifs supplémentaires fixés dans la rubrique « Les tarifs » des présentes CGV.

3.4 Les vagues de retour au-delà de 4 vagues de retours sont facturées

Pour les livrables suivants, 4 vagues de retours sont inclus dans le tarif de la prestation :

- Brief
- Script
- Storyboard
- Animation (incluant la voix-off, la musique et les bruitages)

Au-delà de ces 4 vagues de retour, chaque vague de retour supplémentaire fera l'objet d'un devis avant d'être réalisée.



ARTICLE 4 – LES TARIFS

Le CLIENT s'engage à payer à LITCHI VIDEO, conformément à l'article 5, les montants indiqués au devis qu'il a validé, ainsi que les coûts supplémentaires générés par ses propres choix de modification ou ajouts tels qu'évoqués à l'article précédent.

Notre processus en 5 étapes comporte des aller/retour de corrections avec le CLIENT pour valider le script, le storyboard puis l'animation. La validation du script entraîne le début des travaux suivants, ainsi que la validation du storyboard. Ainsi, les modifications de ces éléments après leur validation par le CLIENT entraînent des frais supplémentaires à régler par le CLIENT.

Les tarifs des modifications ou ajouts en cours de projet seront déterminés au cas par cas par LITCHI VIDEO. Sont concernées toutes modifications ou ajouts effectués par le CLIENT sur des éléments précédemment validés et entraînant un travail supplémentaire de la part de LITCHI VIDEO. Par exemple : modification du texte de la vidéo après sa validation ou modification du storyboard après sa validation.

ARTICLE 5 – CONDITIONS DE PAIEMENT – DÉFAUT DE PAIEMENT

5.1 Sauf convention contraire des Parties, toute commande du CLIENT ou validation d'un devis proposé par LITCHI VIDEO donne lieu au paiement d'un acompte de 20%.

Sauf convention contraire des Parties, toute facture émise par LITCHI VIDEO devra être réglée par le CLIENT au plus tard à 15 jours de la date de facturation pour l'acompte et à 30 jours de la date de facturation pour les autres factures. Le règlement est accepté par chèque ou virement bancaire. Aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance.

5.2 De convention expresse, le défaut de paiement d'une échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable :

- l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues, pour toutes les commandes passées par un même CLIENT ;
- la computation et l'exigibilité d'un intérêt de retard égal au taux d'intérêt de la Banque Centrale Européenne (BCE) pour ses opérations de refinancement, majoré de 10 points, sans qu'un rappel ne soit nécessaire, en application de l'article 53 de la loi n°2001-420 du 15 mai 2001. Les intérêts sont capitalisés dans les conditions de l'article 1154 du Code civil ;
- l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de € 40,- prévue par la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 ;
- la suspension de toutes les Prestations de Service en cours, quels que soient leur nature et/ou leurs niveaux d'avancement.

5.3 Toute annulation de la commande rend acquis à LITCHI VIDEO l'acompte qui y était joint sans préjudice des indemnités supplémentaires que l'agence pourrait réclamer devant les tribunaux du fait de cette annulation.



ARTICLE 6 – RESPONSABILITÉ

Le CLIENT reconnaît que LITCHI VIDEO n'est tenu que d'une obligation de moyens. Par ailleurs, LITCHI VIDEO ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de retards ou inexécution des Prestations de Service si la cause de ces retards ou inexécution résulte directement ou indirectement de la coopération inexistante, insuffisante ou déficiente du CLIENT.

Le CLIENT reconnaît que LITCHI VIDEO ne pourra pas être tenue responsable des dommages directs et/ou indirects, matériels et/ou immatériels intervenus lors de la réalisation des prestations de Service. Le CLIENT reconnaît en particulier que LITCHI VIDEO, sauf en cas de faute lourde ou dolosive, ne pourra être recherchée pour des préjudices financiers, commerciaux ou indirects résultant de la mise en œuvre par le CLIENT des prestations fournies par LITCHI VIDEO, tel le manque à gagner, l'augmentation des frais généraux, la perturbation de planning, la perte de profit, de clientèle ou d'économie escomptée, etc.

En tout état de cause, le montant cumulé des dommages et intérêts et toutes autres indemnités ou condamnations que le CLIENT pourrait réclamer à l'encontre de LITCHI VIDEO ne saurait dépasser le prix acquitté par le CLIENT pour acquérir la/les Prestation(s) de Service(s) donnant lieu à la mise en cause de LITCHI VIDEO.

ARTICLE 7 – FORCE MAJEURE

La responsabilité de LITCHI VIDEO ne pourra pas être retenue en cas de force majeure et/ou de cas fortuit l'empêchant d'exécuter normalement ses obligations tel que : incendie, explosion ou dégât des eaux survenant dans les locaux de LITCHI VIDEO ou du CLIENT, épidémie, guerre, réquisition, grève, ouragan, tornade, tremblement de terre, révolution, moratoire légal, fait du prince, vol de tout ou partie du matériel, gel, manque de combustible ou d'énergie électrique, interruption ou retard dans les transports ou les postes et télécommunications, impossibilité ou difficulté d'importation ou d'exportation ou empêchements résultant de dispositions de l'autorité en matière de réglementation économique interne, sans que cette liste puisse être exhaustive.

ARTICLE 8 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE & DROITS D'USAGE DES VIDEOS

8.1 Propriété intellectuelle & droits d'usage des vidéos par le CLIENT

Conformément aux stipulations du code de la propriété intellectuelle, tous les droits de propriété intellectuelle y compris les droits d'auteurs afférents aux prestations de services fournies au Client par LITCHI VIDEO en exécution d'une ou plusieurs commande(s) restent l'entière propriété de LITCHI VIDEO. Par dérogation expresse, LITCHI VIDEO peut céder au CLIENT tout ou partie de son droit de propriété sur les vidéos qu'elle réalise et conférer au CLIENT une licence et un droit d'utilisation de la vidéo objet de sa commande moyennant des tarifs spécifiques précisés dans le devis fourni au CLIENT.

De façon plus générale, les dénominations, marques, signes et/ou logos de LITCHI VIDEO, ainsi bien sûr que les vidéos qui demeurent son entière propriété, ne peuvent être reproduits, imités ou utilisés sans le consentement exprès de LITCHI VIDEO, étant protégés par le Droit de la propriété intellectuelle.



LITCHI VIDEO signe toutes ses vidéos sur un écran final. Si le CLIENT ne souhaite pas que la vidéo soit signée par LITCHI VIDEO, le CLIENT doit en informer LITCHI VIDEO par écrit et s'acquitter du prix supplémentaire qui découle de ce choix, tel que précisé dans le devis fourni au CLIENT.

8.2 Propriété intellectuelle & droits d'usage des vidéos par LITCHI VIDEO

Le CLIENT autorise sans réserve LITCHI VIDEO à exploiter publiquement son nom, ses dénominations, marques, signes et/ou logos en tant que référence commerciale à partir de l'entrée en vigueur des Conditions Générales.

Sauf convention contraire des Parties, le CLIENT autorise sans réserve LITCHI VIDEO à diffuser publiquement les vidéos produites.

ARTICLE 9 – CONFIDENTIALITÉ

Les Parties s'engagent à préserver le caractère confidentiel de tout document et toute information, de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques, commerciaux ou autres, relatifs à l'autre Partie, ses produits ou ses activités, auxquelles elle aurait accès à l'occasion de l'exécution des Conditions Générales et qui ne seraient pas dans le domaine public, sauf autorisation préalable et expresse de ladite Partie. LITCHI VIDEO se réserve la possibilité de communiquer à ses salariés, préposés ou cocontractants toute information relative au CLIENT qui ne serait pas dans le domaine public, si une telle communication est nécessaire ou souhaitable pour l'exécution par LITCHI VIDEO de ses obligations résultant des Conditions Générales, étant entendu que LITCHI VIDEO portera à l'attention de ces personnes le caractère confidentiel desdites informations. Le présent article restera en vigueur pendant les trois années suivant l'expiration des Conditions Générales.

ARTICLE 10 – LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Le CLIENT reconnaît expressément, et accepte, que LITCHI VIDEO collecte et archive des informations le concernant. Les informations ainsi collectées sont obligatoires pour permettre la gestion des Conditions Générales. Ces informations ne sont destinées qu'à LITCHI VIDEO, responsable du traitement. Le CLIENT peut à tout moment exercer son droit d'accès, de modification et d'opposition dans les conditions prévues par la loi du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004 auprès de LITCHI VIDEO, à l'adresse figurant sur les présentes. Le droit d'accès et de rectification s'exerce exclusivement par lettre recommandée adressée aux bureaux de LITCHI VIDEO.

ARTICLE 11 – DIVERS

Dans le cadre de l'exécution des Conditions Générales, LITCHI VIDEO pourra librement confier l'exécution de certaines tâches à des partenaires ou sous-traitants.

Dans le cas où l'une des clauses des Conditions Générales serait déclarée nulle, illégale ou sans objet, seule cette clause sera réputée non écrite et ne pourra entraîner la nullité des Conditions Générales dans leur ensemble. Les Parties s'efforceront de remplacer cette clause par une clause valable et ayant un effet équivalent.

ARTICLE 12 – ELECTION DE DOMICILE – COORDONNÉES

Pour l'exécution des Conditions Générales, les Parties conviennent de faire élection de domicile à l'adresse mentionnée lors de la commande. Tout changement ne sera opposable à l'autre Partie qu'à l'expiration d'un délai de quinze jours calendaires à compter de la réception d'une lettre recommandée désignant ses nouvelles coordonnées.

ARTICLE 13 – DROIT APPLICABLE – JURIDICTION COMPÉTENTE

Les Conditions Générales sont soumises pour leur conclusion, leur interprétation, et leur exécution au droit français. En application de l'article 2254 du Code Civil, toutes les actions et procédures intentées par le CLIENT à l'encontre de LITCHI VIDEO devront être introduites au plus tard un an après la Date du Contrat, sous peine d'irrecevabilité. Il est expressément convenu entre les parties, qu'en cas de contestation des factures de LITCHI VIDEO, l'intégralité du montant du prix (en principal et intérêts) et des frais contestés par le CLIENT devra être préalablement consigné entre les mains de Madame ou Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats à la Cour d'Appel de Paris dans l'attente d'une décision de justice portant sur ladite contestation, à peine de fin de non-recevoir de cette action en justice. Les différends qui viendraient à se produire à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution, de l'interruption ou de la résiliation du présent contrat, seront soumis au règlement de médiation du Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP : 39, avenue F. D. Roosevelt – 75008 PARIS) auxquels les parties déclarent adhérer et, en cas d'échec de la médiation, le Tribunal de Commerce de Paris sera seul compétent, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie. Le CLIENT accepte cette attribution de juridiction sans aucune restriction ni réserve.

ARTICLE 14 – DESCRIPTION DES OPTIONS DISPONIBLES

Les options décrites ci-dessous sont disponibles lors de la commande d'une vidéo. Cette liste n'est pas exhaustive et des options supplémentaires peuvent être convenues entre le client et Litchi Video. Toute option souscrite doit être citée dans le devis. Le tarif de chaque option est spécifié directement dans le devis.

Option	Description
Marque Blanche	La ligne « Vidéo réalisée par Litchi Video » n'apparaît pas à la fin de la vidéo.
Confidentialité Litchi Video	Litchi Video n'a pas le droit de diffuser la vidéo comme référence sur son site internet, ni sur les réseaux sociaux.
Communication Externe	Diffusion possible de la vidéo par le client sur tous les médias, sans restriction géographique, hors diffusion broadcast (TV, radio, cinéma, etc.)
Communication Externe et Broadcast	Diffusion possible de la vidéo par le client sur tous les médias, sans restriction géographique, y compris broadcast (TV, radio, cinéma, etc.)
Cession de la propriété de la vidéo	Cession de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle sur la vidéo (droits de reproduction, de représentation, de diffusion, d'adaptation, ...) sur tous supports, en tous lieux en France et à l'étranger.
Sous-titres	Ajout de sous-titres sur la vidéo, sans changer le timing de la vidéo, dans une seule langue.
Langue supplémentaire	Cette option comprend : <ul style="list-style-type: none"> - La traduction du script - L'enregistrement d'une nouvelle voix-off - La traduction des textes visibles dans l'animation - Le calage de la vidéo par rapport à la nouvelle voix-off
Acteur Voix-off supplémentaire	Les offres inclus par défaut 1 seul acteur voix-off. Il est possible de souscrire cette option pour faire intervenir un acteur supplémentaire. Cette option comprend : <ul style="list-style-type: none"> - L'intervention d'un acteur supplémentaire, qu'il faut encadrer et rémunérer - L'intégration de son travail dans le projet global (cohérence avec l'autre voix-off, niveau sonore, etc.)
Durée supplémentaire – 10 sec	La durée maximale de la vidéo est précisée dans le devis. Lorsque la vidéo comprend une voix-off, la longueur du script est limitée selon la durée de la vidéo convenue dans le devis. Pour une voix-off en français, la correspondance est effectuée avec un ratio de 150 mots par minute : <ul style="list-style-type: none"> - Pour 1min : script de 150 mots maximum - Pour 1min30 : script de 225 mots maximum - Pour 2min : script de 300 mots maximum - Etc. Suite à la signature du devis, si le script validé dépasse la limite de mots ou si la vidéo finale dépasse la durée convenue dans le devis (durée hors écran final montrant généralement le logo), il est nécessaire de souscrire une ou plusieurs options «Durée Supplémentaire – 10 sec » avant la livraison finale de la vidéo. Cette option comprend : <ul style="list-style-type: none"> - 10 secondes de vidéo supplémentaires, avec la même qualité que celle convenue dans le devis - 25 mots de plus dans un script en français
Vague supplémentaire de modifications	Au-delà de 4 vagues de modifications sur le brief, le script, le storyboard ou l'animation, chaque vague de modifications supplémentaire est facturée. Un devis est réalisé avant la réalisation de chaque vague de modifications supplémentaire.